**Exigence du port du masque lors de mon travail et de mon accouchement**

Je soussignée, _____, numéro d'assurance-maladie :_____, n'accepte pas, ni pour moi ni pour mon bébé à naître, les risques découlant de l'omission du port du masque chirurgical, entre autres ceux dénoncés par Mme X dans l'article du Journal de Québec ci-joint. J'exige en conséquence le port de celui-ci par le personnel soignant lors de mon travail et de mon accouchement.

J'exige que le présent formulaire et l'article qui y est joint soient versés à mon dossier médical pour en faire partie intégrante.

Advenant toute contravention à mon exigence du port du masque chirurgical par le personnel de l'établissement et/ou par les médecins, les contrevenants devront assumer toutes les conséquences de la matérialisation des risques qu'ils nous font supporter contre mon gré, et devront me/nous compenser pour tout dommage ainsi causé.

Signé le _____

_____

SANTÉ | Naissance

## EXTRAIT DU DOSSIER MÉDICAL

**CONCERNANT LA TRANSMISSION DE LA BACTÉRIE ENTRE LE MÉDECIN ET LA PATIENTE**

*« Résultats des génotypages de la souche de SGA [Streptocoque de groupe A] de la patiente et celle de la personne dépistée positive parmi le personnel de l'accouchement : il s'agit de la même souche. La patiente est avisée de la situation et du fait que la personne travaillant à l'hôpital a été décolonisée et redépistée négative par la suite. »*

La femme et son conjoint (de dos sur la photo) sont devenus parents en février 2014, après un accouchement en douceur. Le cauchemar a débuté deux jours plus tard, alors que la nouvelle maman a été hospitalisée pour subir deux chirurgies d'urgence.

PHOTO STEVENS LEBLANC

# Une femme infectée par la bactérie mangeuse de chair en accouchant

## La maman a contracté la maladie parce que son médecin ne portait pas de masque

**Une résidente de Lévis qui a frôlé la mort après avoir contracté la bactérie mangeuse de chair de son médecin lors de l'accouchement réclame des changements dans les normes médicales, qui n'obligent pas le port du masque pour le personnel soignant.**

Pierre-Paul Biron
PierrePaulBiron

La dame, qui souhaite garder l'anonymat en raison de son emploi dans le monde de l'enseignement, croyait bien vivre les plus beaux moments de sa vie en février 2014 lorsqu'elle a donné naissance à son premier enfant à l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Après une grossesse parfaite, un accouchement en douceur et un retour attendu à la maison, son rêve a rapidement viré au cauchemar quand la fièvre et des nausées se sont manifestées.

« Deux jours après mon retour à la maison, je retournais à l'hôpital, où l'on a dû me faire deux chirurgies abdominales d'urgence pour retirer mon utérus, mes trompes de Fallope et un morceau de péritoine. Tout était complètement nécrosé à cause de la fasciite nécrosante [bactérie mangeuse de chair]. J'ai été plongée dans le coma pendant une semaine », raconte la femme qui n'avait alors que 50 % de chances de survie.

Au cours des jours suivants, deux autres opérations ont été nécessaires pour contenir le mal qui rongeait la femme de 31 ans de l'intérieur. En plus de l'hystérectomie, la nouvelle maman a perdu une bonne partie de la vision de son œil droit à cause de la bactérie. « Ce sont toutes des choses qui ne reviendront jamais », soupire-t-elle.

### MÉDECIN EN CAUSE

Après une longue convalescence, un éreintant combat pour savoir ce qu'il s'était réellement passé s'est enclenché. La patiente et son conjoint ont dû engager des avocats pour mettre la main sur son dossier médical complet et avoir les réponses qu'ils souhaitaient.

« On m'a expliqué qu'une enquête interne avait été ouverte et qu'on avait conclu que mon médecin était porteuse du streptocoque de type A au niveau de la gorge et, comme elle ne portait pas de masque, elle me l'a transmis », raconte la femme qui n'en revient pas de voir que les futures mamans ne sont pas avisées de ce risque.

Au CIUSSS Chaudière-Appalaches, on confirme l'existence de ce cas, mais on refuse de commenter puisque « des avocats sont toujours au dossier ». On confirme toutefois que les normes en place ont été respectées à la lettre. « Comme établissement, nous appliquons mur à mur les lignes directrices de l'Agence de la santé publique du Canada sur la lutte contre l'infection invasive due aux streptocoques », assure Mireille Gaudreau, porte-parole de l'établissement.

Me JOËLLE DUBOIS
*Avocate*

### REFUSER DE SE TAIRE

Aujourd'hui âgée de 34 ans, la dame a choisi de faire une croix sur un éventuel recours contre l'hôpital pour rendre plutôt la cause publique. «Un recours civil sert à indemniser la victime et non à changer le système. Essentiellement, madame préfère parler plutôt que se taire », insiste son avocate, Me Joëlle Dubois.

La dame espère qu'à l'avenir les médecins seront contraints de parler des risques de transmission si le masque n'est pas porté.

« C'est ça que je veux changer. Je veux au moins remettre en question les pratiques pour éviter d'ouvrir le journal un matin et réaliser qu'une autre a eu moins de chance et en est morte », insiste celle qui a du mal à faire son deuil encore aujourd'hui. « Mon garçon aurait l'âge que je lui donne un petit frère ou une petite sœur. C'est ce qui fait que même si on voulait tourner la page, la blessure reste toujours. »

## Un outil pour les futures mamans

PIERRE-PAUL BIRON
Le Journal de Québec

Souhaitant que les patientes choisissent elles-mêmes si elles acceptent que le personnel soignant ne porte pas de masque lors de leur accouchement, l'avocate Joëlle Dubois et sa cliente ont préparé un formulaire pour les futures mamans.

Mis en ligne sur le site web du cabinet Tremblay, Bois, Mignault, le document permet aux patientes de signifier au personnel soignant leur désir que toute personne qui assistera à l'accouchement porte un masque. Après avoir témoigné des risques qui existent, l'avocate et sa cliente voulaient offrir un outil aux futures mamans.

« On va faire le travail que l'hôpital ne fait pas en parlant de ce risque et en permettant aux patientes de choisir elles-mêmes si elles prennent ou non ce risque. Parce que l'acceptation du risque revient à la femme et non à l'établissement », estime Me Dubois.

Cette dernière conseille donc aux femmes qui ont été touchées par l'histoire de sa cliente d'imprimer le formulaire et de demander qu'il soit joint au dossier médical dès l'arrivée à l'hôpital ou à la clinique. « De cette façon, il sera ajouté au reste des documents et nul ne pourra dire qu'il n'était pas au courant. »

### ÉTAPE DU DEUIL

Pour la dame qui a dû subir de nombreuses opérations après avoir contracté la bactérie mangeuse de chair lors de son accouchement, ce travail de prévention fait maintenant partie du long deuil qu'elle doit faire. À travers l'acceptation de ce qui lui est arrivé et du fait qu'elle ne pourra plus avoir d'autres enfants, le besoin d'agir pour éviter cet enfer à d'autres était important.

« Ce qu'on peut changer aujourd'hui, c'est d'informer les femmes. Et c'est une partie intégrante de mon processus de deuil. J'ai besoin d'avoir le sentiment que ce qu'on a vécu aura au moins servi à faire changer les choses », souhaite la maman de 34 ans.